

**DEPARTEMENT DE L'AIN**  
**COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**DU 14 DECEMBRE 2022**

**Délibération n° 044 – 2022**

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

**Membres présents à la séance** : Jean-Yves BREVET - Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE -- Bertrand BREVET – Mathilde VERNET - Fabrice THOMASSON - Marie-Noëlle PRUDENT.

**Membres excusés ayant donné pouvoir** : Christelle PERROUD (Pouvoir à Françoise ROUX) - Pascale CAVILLON (Pouvoir à Sébastien RIGAUDIER) - Gaëlle DIMBERTON (Pouvoir à Bertrand BREVET) -- Stéphanie LAURENCIN (Pouvoir à Fabrice THOMASSON) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Jacques CHAVANNE).

**Membres excusés** : Nina ZACCAGNINO - Mireille GROSSELIN – Pierre-Yves RAVIER

**Membres présents à la séance** : 11

**Membres excusés ayant donné pouvoir** : 5

**Membres excusés** : 3

**Secrétaire de séance** : Annie MIGNOT

**OBJET : BUDGET 2022 – DECISION MODIFICATIVE**

M. le Maire expose que des redéploiements de crédits sont nécessaires pour permettre les réalisations comptables de fin d'année. Ces redéploiements n'occasionnent pas d'inscription de crédits nouveaux.

Il présente donc les écritures suivantes :

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Mouvement
Investissement	Dépenses	21	2116	38	- 8 000€
Investissement	Recettes	10	10226		+8 000€
Investissement	Dépenses	10	10226		+16 000€

- 16 000€ de taxe d'aménagement, correspondant à la taxe relative aux zones d'activités, doivent être reversées à Grand Bourg Agglomération et n'ont pas été budgétés sur le chapitre correspondant. 50% de ces crédits sont transférés depuis le chapitre 21 ; 50% de ces crédits sont compensés en recettes.

➤ Neutre budgétairement

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Mouvement
Investissement	Dépenses	21	2116	38	-19 000€
Investissement	Dépenses	21	2188		+19 000€

- 19 000€ de crédits sont nécessaires pour achever les engagements comptables et les mandatements sur le chapitre 21, hors opération. Ils sont transférés depuis l'opération 38.

➤ Neutre budgétairement

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Mouvement
Investissement	Dépenses	20	203		-50 000€

- Les crédits sur le chapitre 20 ne peuvent pas faire l'objet d'un engagement juridique sur l'année 2022. Ils sont donc retirés du budget et feront l'objet d'une proposition de réinscription au BP 2023.
  - Diminution du budget de 50 000€ en dépenses sur l'exercice 2022
  - Le budget est par conséquent voté en déséquilibre (baisse des dépenses uniquement).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DECIDE de modifier les mouvements budgétaires de l'exercice 2022 de la manière suivante :**

**Tableau récapitulatif**

Section	Sens	Budgété avant DM	Budget après DM
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>3 058 435,81 €</b>	<b>3 008 435,81 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>3 458 435,81 €</b>	<b>3 458 435,81 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>3 153 461,28 €</b>	<b>3 153 461,28 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>3 153 461,28 €</b>	<b>3 153 461,28 €</b>

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.  
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,  
Le Maire,

Je certifie que le présent acte  
est exécutoire conformément aux  
lois et règlements, après transmission  
et publication ou notification.

